

CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 13 MARS 2025 à 19 h 30

Salle du Conseil - Relais Saint Gilles - Pornic

La séance sera retransmise en direct sur le site internet de la Ville.

ORDRE DU JOUR

I - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 01- Bilan de la mise à disposition du public et approbation de la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Pornic (annexe n° 01)
- 02 Avis sur le projet de programme local de l'habitat (PLH) arrêté de Pornic agglo Pays de Retz (annexe n° 02)
- 03 Approbation finale des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR) (annexe n° 03)
- 04 Conventions avec l'Institut National de Recherches Archéologiques préventives (INRAP) pour la réalisation d'un diagnostic dans le cadre des projets d'aménagement des abords de l'église de Sainte Marie et des parkings du château et de la Terrasse (annexe n° 04)

II - AFFAIRES FONCIERES

01 - Acquisition d'un local commercial et du fonds de commerce - Place Macé (annexe n° 05)

III - FINANCES

- 01 Soutien à Mayotte
- 02 Décision Modificative n°1 du Budget Général 2025 (annexe n° 06)
- 03 Prescription sur retenue de garantie Encaissement
- 04 Garanties d'emprunts au bénéfice de Loire Atlantique Développement SELA ZAC de la Corbinière et ZAC de la Ria (annexe n° 07)

IV - MOYENS ASSOCIATIFS

1 - Subventions 2025 aux associations (annexe n° 08)

V - CONCESSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

01 - Sous-traité d'exploitation de plage - Déclaration sans suite d'une procédure de concession de délégation de service public

VI - ADMINISTRATION GENERALE

01 - Demande de renouvellement de la dénomination de commune touristique (annexe n° 09)

VII - RESSOURCES HUMAINES

- 01 Surveillance des plages Convention avec la S.N.S.M. (annexe n° 10)
- 02 Surveillance des plages Convention de partenariat entre les Communes de Pornic et La Bernerie en Retz pour la mutualisation du poste de coordinateur des Sauveteurs (annexe n° 11)
- 03 Création de postes de saisonniers 2025 (annexe n° 12)
- 04 Actualisation du tableau des effectifs (annexe n° 13)

68 80